

# Convention de partenariat



**Officiel**

Version #5

Mise à jour 31 octobre 2024

Un groupe local ne peut exister sans convention de partenariat (cf. article 18 du Règlement Intérieur).

Plusieurs modèles de convention de partenariats sont disponibles selon si le groupe est soutenu par une, plusieurs églises ou un comité de soutien.

Disponible sur demande à [developpement@eclaireurs-evangeliques.fr](mailto:developpement@eclaireurs-evangeliques.fr).

